



Le 4 juin 2018

Madame, Monsieur,

L'Assemblée des Premières Nations vous demande d'appuyer le projet de loi d'initiative parlementaire C-262 - *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, sous sa forme actuelle. Le projet de loi C-262 représente une occasion évidente pour le Parlement de s'acquitter de ses obligations et engagements internationaux en matière de droits de la personne d'une manière simple et pragmatique.

Le projet de loi C-262 fournit un cadre législatif pour planifier, appuyer et promouvoir la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies)*. L'objectif de ce projet de loi consiste à obliger le gouvernement fédéral à collaborer avec les peuples autochtones à l'élaboration d'un plan d'action national et à assurer la reddition de comptes et la visibilité en travaillant avec nous pour déterminer, puis apporter les changements nécessaires aux lois, politiques et pratiques fédérales.

Les dirigeants autochtones, à l'intérieur et à l'extérieur du Parlement, ont travaillé d'arrache-pied pour en arriver à ce stade avec l'appui des Premières Nations et des Canadiens de tout le pays.

Une décennie s'est écoulée depuis l'adoption de la *Déclaration des Nations Unies* par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il est temps d'entamer un dialogue concret et de prendre des mesures conjointes avec les Premières Nations pour assurer la mise en œuvre intégrale et efficace de la *Déclaration des Nations Unies*. Le projet de loi C-262 fournit un cadre pour le faire d'une manière systématique, transparente, responsable et qui repose sur des principes et la coopération. Cette démarche mérite l'appui de tous les membres du Parlement, de tous les partis et de tous les Canadiens.

L'APN exhorte le Sénat à étudier et à adopter le projet de loi C-262 le plus rapidement possible, et vous incite à défendre les droits des peuples autochtones en votant en leur faveur.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Perry Bellegarde
Chef national

c.c.: Comité exécutif de l'APN



ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

55, rue Metcalfe, bureau 1600
Ottawa (ON) K1P 6L5
Téléphone : (613) 241-6789 | Sans frais : 1-866-869-
6789
Télécopieur : (613) 241-5808 |
www.afn.ca

Le 4 juin 2018

L'Assemblée des Premières Nations demande au Sénat du Canada d'adopter le projet de loi C-262 (*Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*)

La *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration)* a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2007 après des décennies de discussions et d'examen. Elle a été confirmée huit fois par des résolutions consensuelles de l'Assemblée générale des Nations Unies. Aucun pays du monde ne s'oppose à la *Déclaration*.

La *Déclaration des Nations Unies* établit des normes minimales pour la survie, la dignité, la sécurité et le bien-être des peuples autochtones du monde entier, dont les Premières Nations du Canada. Elle affirme que les droits des peuples autochtones relèvent de l'ordre des droits de la personne. La *Déclaration* est un instrument international consensuel pour la défense des droits de la personne. Le Canada a exprimé à maintes reprises son appui sans réserve à la *Déclaration des Nations Unies*. Il est maintenant temps d'élaborer un plan de mise en œuvre.

Ni la *Déclaration*, ni le projet de loi C-262 ne créent de nouveaux droits. Le projet de loi C-262 cherche à faire progresser la mise en œuvre de la *Déclaration* au Canada. Il répond aux Appels à l'action n^{os} 43 et 44 de la Commission de vérité et réconciliation qui demandent au gouvernement fédéral et aux autres gouvernements d'adopter la *Déclaration* comme un « cadre » pour la réconciliation.

Le projet de loi C-262 vise à lancer la mise en œuvre de la *Déclaration* au Canada. Il fournit un cadre qui permet au Canada de travailler avec les Premières Nations - comme celui-ci s'est engagé à le faire.

Une décennie s'est écoulée depuis l'adoption de la *Déclaration* par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il est temps d'établir un dialogue concret et de prendre des mesures conjointes avec les Premières Nations pour assurer une mise en œuvre intégrale et efficace de la *Déclaration*. Le projet de loi C-262 fournit un cadre pour le faire d'une manière systématique, transparente, responsable et qui repose sur des principes et la coopération. Cette démarche mérite l'appui de tous les membres du Parlement, de tous les partis et de tous les Canadiens.

L'adoption du projet de loi C-262 ne représente pas qu'un acte de réconciliation nécessaire. Le Canada doit jouer un rôle de chef de file en ce qui concerne les droits de la personne à l'échelle nationale.



ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

55, rue Metcalfe, bureau 1600

Ottawa (ON) K1P 6L5

Téléphone : (613) 241-6789 | Sans frais : 1-866-869-
6789

Télécopieur : (613) 241-5808 |

www.afn.ca

À cet égard, il convient de noter que :

- L'article 38 de la *Déclaration* énonce que les États, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones, prennent les mesures appropriées, y compris des mesures législatives, pour atteindre les objectifs de la *Déclaration*.
- Le paragraphe clé 8 du Document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, adopté par consensus, engage le Canada à coopérer avec les peuples autochtones, par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives, pour élaborer des plans d'action nationaux visant à mettre en œuvre la *Déclaration*. Le projet de loi C-262 ferait en sorte que cela se produise.
- En 2017, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale s'est dit préoccupé par l'absence d'un plan d'action au Canada. Le Comité a en outre recommandé que le Canada mette en œuvre la *Déclaration* et adopte un cadre législatif.
- L'Assemblée des Premières Nations appuie le projet de loi d'initiative parlementaire C-262 - *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (résolution 97-2017 de l'APN).

Les dirigeants des Premières Nations, à l'intérieur et à l'extérieur du Parlement, ont travaillé d'arrache-pied avec des alliés et des partisans dans toutes les régions du Canada pour en arriver à ce stade. L'Assemblée des Premières Nations demande à chaque sénateur de défendre les droits de la personne des peuples autochtones en votant en faveur du projet de loi C-262 sous sa forme actuelle, et demande au Sénat de veiller à ce que le projet de loi soit adopté au cours de la session en cours.

Alors que nous célébrons le 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, pour l'adoption et la rédaction de laquelle le Canada a joué un rôle majeur, il est temps que le Canada endosse à nouveau un rôle de chef de file et adopte le projet de loi C-262 pour illustrer son engagement envers les droits des peuples autochtones au Canada.